



Avis spécial d'ajournement

Radisson, le 10 novembre 2025

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil local de la Localité de Radisson, prévue le mardi 12 novembre 2025 à 19 h 00, ne pourra se tenir en raison d'un contexte particulier lié aux élections ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 327 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), deux membres du conseil présents peuvent, en cas d'empêchement ou de circonstances exceptionnelles, ajourner la séance à une date ultérieure, et qu'un avis spécial doit être signifié par le directeur général aux membres absents ;

ATTENDU QUE le conseil a convenu de fixer une nouvelle date afin de tenir ladite séance ;

EN CONSÉQUENCE, la séance ordinaire du conseil local de la Localité de Radisson est ajournée et reportée au jeudi 20 novembre 2025 à 19 h 00, à la salle du conseil située au bureau municipal.

IL EST ÉGALEMENT PORTÉ À L'ATTENTION DU PUBLIC qu'une séance spéciale d'assermentation des membres du conseil élus se tiendra le même jour, à 18 h 45, à la même adresse. Cette séance précédera la séance ordinaire ajournée.

Nous invitons la population à assister à ces séances.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le bureau municipal au (819) 638-9133 ou par courriel à dg@localiteradisson.com.



Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier